

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 1956

présenté par

M. Castellani, Mme Pinel, Mme Dubié, M. Acquaviva, M. Clément, M. Colombani, Mme De Temmerman, Mme Frédérique Dumas, M. François-Michel Lambert, M. Lassalle, M. Molac, M. Nadot, M. Pancher et M. Simian

-----

**ARTICLE 56**

I. – A la troisième ligne de la seconde colonne du tableau de l’alinéa 2, substituer au montant :

« 95,3 »

le montant :

« 95,32 »

II – En conséquence, à la septième ligne de la même colonne du même tableau du même alinéa, substituer au montant :

« 5,4 »

le montant :

« 5,38 »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement d’appel a pour objectif de mettre en lumière les enjeux du développement impératif des infrastructures hospitalières de Corse.

La crise sanitaire a rappelé une nouvelle fois les insuffisances des structures hospitalières de l’île malgré le dévouement magnifique des personnels de santé.

Dans le cadre du Ségur de la Santé, 157 millions d'euros ont été attribués à la Corse. 62 M€ sont destinés à l'assainissement financier des établissements sur lesquels l'endettement devient insupportable et 82 M€ pour la relance des investissements.

Ce sont des montants conséquents mais encore limités au regard des défis colossaux à venir et des investissements à mener. En premier lieu, la rénovation voire la reconstruction complète du Centre Hospitalier de Bastia et dont celui-ci concerne le premier bassin de population de Corse. Ce dossier prioritaire doit avancer le plus rapidement possible avec le plein engagement de l'Etat.

De même, la nécessité et la pertinence de la création d'un Centre Hospitalier Universitaire (CHU) dans les années à venir, en vue de porter à un haut niveau l'offre de soins hospitaliers à laquelle la population Corse droit, justifie une augmentation de 20 M€ des dépenses consacrées au système hospitalier insulaire dans le cadre du Ségur de la Santé.